

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, MM. LAPLACE, CLEMENCEAU, Mmes DARRIEUTORT, PERES, M. PERRIN, Mme DOMBLIDES, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, MM. FONS, PEDEDAUT, BESSAUD, Mme ROUX, M. POLLE, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme COUDROY (pouvoir à M. LAPLACE), MM. LARTIGUE (pouvoir à M. GORMAND), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme DESTAINVILLE (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. VICARD (pouvoir à M. CLEMENCEAU), MORNAY (pouvoir à Mme NARIOO), Mme DEBRAY (pouvoir à M. CRESSON)

Secrétaire de séance : M. CLEMENCEAU

26 – 54 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ (SIEBO)

Rapport présenté par Monsieur LAPLACE, maire-adjoint :

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a décidé de transférer les compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat de Gréchez qui est devenu le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez (SIEBO) depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le Maire rappelle que la commune est membre du SIEBO et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité Syndical par onze délégués titulaires et sept délégués suppléants.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, à l'élection des délégués à la majorité absolue des suffrages,

Il est proposé de désigner les candidats suivants :

- Délégués titulaires :
 - Jean-René LAPLACE
 - Jean-Pierre CHALARON
 - Bernard MELIANDE
 - Jérôme CLEMENCEAU
 - Denis LARTIGUE
 - Cédric PERRIN
 - Cécile COUDROY
 - Frédéric PEDEDAUT
 - Fabienne PIT
 - Nicolas CRESSON
 - Eric DELTEIL

• Délégués suppléants :

- Aurélie DARRIEUTORT
- Sandra PERES
- Etienne FONS
- Pierrette DOMBLIDES
- Mélanie ROUX
- Muriel LABARERE
- Jean-Michel BERGES

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les :

• Délégués titulaires :

- Jean-René LAPLACE
- Jean-Pierre CHALARON
- Bernard MELIANDE
- Jérôme CLEMENCEAU
- Denis LARTIGUE
- Cédric PERRIN
- Cécile COUDROY
- Frédéric PEDEAUT
- Fabienne PIT
- Nicolas CRESSON
- Eric DELTEIL

• Délégués suppléants :

- Aurélie DARRIEUTORT
- Sandra PERES
- Etienne FONS
- Pierrette DOMBLIDES
- Mélanie ROUX
- Muriel LABARERE
- Jean-Michel BERGES

Le Conseil municipal prend acte de ces nominations.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 8 avril 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

Publiée le

Ben



SUZANNE